

Souffrir la faine que j'ay en  
tre bone volonté fait que je  
vous faire de l'importunité  
par mes bras ne pouvant que je  
me tems die que je may pas  
encore resu les trois mille liure  
de quoy la vre du mois de mars  
me dit croire quil preuendroient  
vre direz bri asy le feu fr  
Brouart en la fine du iz de  
janvier me mende que este  
meille femme il avoit le  
commandement fine et que  
incontinent il paroit la  
juste forme a Mr Kinschot  
et desira que je lui emoyasse  
mon agnit ce que je fis tout

presentement de sorte que je ne  
crois rien plus assuré que le dit  
trairement et ne manque de vous ca-  
dire plausiblement l'obligation que je vous  
en avois mais j'ay esté bien frustré  
de mon attente de sorte que je suis  
contrainte de me vaudre importun, est  
cette bien contre mon inclination, Mais  
puis que dans le vent il fait que je forte  
mon naturel guy na jamais esté porté  
à demander, aussi n'est pas une non  
uelle gravité mais elle que de <sup>prise le temps</sup>  
des malheurs des hommes vous faites que la courré de flouzur mon  
frere me fait l'honneur de me forder et  
puis que je fay que sa volonté est que je  
jouisse de ce soulagement Je prains  
la liberté de lui en toucher du mott  
et parce que flouzur mon ditz frere est  
si extrêmement abâlé d'affaires je  
vous fais mes prières tres affectionnées  
qu'il vous plaise de lui en faire  
reformement affin que l'ordre en soit  
doné tant pour le traitemment de lan

pas que de celuy cy et que amys le p<sup>r</sup>  
bon estoit juif & souffrir ses deniers  
pour en aquitter les debte de mon fil  
sieur. Vous me ferez en cela une t<sup>e</sup>re  
grande courtoisie qny redoublera  
les obligations que j'ay de ja a  
honorer Vos merites & que je  
Vous promets que personne ne  
peut faire avec plus de deoit de  
vous servir que moy qny suppl  
ploufier mon frere de permest  
a mon fils de nous venir trouer  
pour autant de temps q'il ny  
plaira vous lui confierez la  
faireur de l're bren. ledame  
je vous requiert t<sup>e</sup>s instantame  
et de mes croire fort veritable  
ment et pour tousjours  
Mon sieur

tres affectione  
nous faire servir  
A. Melie Mme M.

de montfort a 17<sup>e</sup>  
d'octobre 1635.

A Monsieur

Monsieur Huygens  
Seigneur de Quillacsem

S. a la Haye.

